



Groupement



البنك التونسي للتضامن
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

BTS BANK

*RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017*

49 Avenue UMA, Immeuble Amyra, Bur. B2
La Soukra 2036 Ariana. Tunis – Tunisie
Tél. : (216) 70 696 157 – 71 690 266
Fax : (216) 71 690 114 – 71 690 536
e-mail : khaled.thabet@imacaudit.com
Site Web : www.imacaudit.com

18 bis Boulevard principale, les Berges du lac I
1053 Tunis.
Tél : (+216) 31 403 993 – 70 838 600
Fax : (+216) 32 403 993 – 71 942 177
e-mail : finaco@topnet.tn

***RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017***

SOMMAIRE

<i>RAPPORT GENERAL</i>	3
<i>RAPPORT SPECIAL</i>	10
<i>ANNEXE : ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017</i>	15

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

Rapport sur l'audit des états financiers

I. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 juillet 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Banque Tunisienne de Solidarité** au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Banque Tunisienne de Solidarité** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Ainsi, outre les questions décrites dans la section « **observations** », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la BTS doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé. Ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues.

La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, parce que la valeur des engagements est importante dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 (82% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consistent à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée. Or cette hypothèse sur laquelle se base la constitution des provisions pour couverture des actifs classés est affectée par des difficultés significatives d'exécution de la garantie FNG.

Ainsi, nous avons mis l'accent dans notre audit sur la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie, puisque cette capacité a un impact direct sur les engagements de la banque, sur le volume des provisions et sur le résultat de la période.

Les informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG, montre le caractère particulier de cette garantie et confirme les difficultés rencontrées quant à la satisfaction des exigences du Fonds National de Garantie pour accepter les dossiers présentés.

IV. OBSERVATIONS

IV-1. Garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG)

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 2 « Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques » et plus précisément la sous note « 2.2.1.2. Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux » qui décrit :

- Les critères de classification des crédits de microprojets ;
- Les modalités de détermination des provisions individuelles ;
- Les modalités de détermination des provisions collectives ;
- Les modalités de détermination des provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point, mais nous attirons votre attention sur les éléments et points suivants.

IV.1-1. Garantie FNG couvrant 90% des créances impayées

Conformément à l'article 13 bis du décret n°99-2648 du 22 novembre 1999, fixant les conditions et les modalités d'intervention et de gestion du Fonds National de Garantie (FNG), le Fonds National de Garantie prend en charge 90% des montants irrécouvrables des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité, et la banque prend en charge les 10% restants.

Se basant sur cette couverture, la Banque Tunisienne de Solidarité applique un abattement de 90% des provisions sur les créances impayées qui doivent être constatées conformément à la Circulaire BCT n°91-24.

A titre prudentiel, la BTS a provisionné au titre des exercices 2016 la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG pour plusieurs motifs et dont le montant s'élève à 168 110 dinars. En 2017, la BTS n'a pas constaté une provision à ce titre.

Les demandes déposées et qui sont encore en instance à la date du 31 décembre 2017 (128 dossiers) continuent à bénéficier de l'abattement de 90% susvisée.

Les dossiers en instance doivent être débloqués dans les meilleurs délais afin de leur appliquer le traitement comptable approprié.

Par ailleurs, la BTS gagne à mettre en place un programme chronologique devant être exécuté sur plusieurs années. Ce programme permettra de :

- Recouvrer les créances impayées auprès du FNG après accomplissement de toutes les procédures nécessaires vis-à-vis des débiteurs principaux ;
- Provisionner (même à titre prudentiel) la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation seraient refusées par le FNG ;
- Provisionner les créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile.

En outre, ce programme pluriannuel gagne à être exécutée année par année et ce, en commençant par les années les plus anciennes (Méthode FIFO : 1998, 1999, 2000, ...) jusqu'à apurement total des dossiers des crédits impayés.

IV-1-2. Créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore fixé le seuil minimum justifiant l'engagement des frais de poursuite et de recouvrement contentieux (arbitrage avantage / coût). Les créances impayées de très faible montant demeurent provisionnées à concurrence de 10% uniquement comme ci-dessus exposé.

A notre avis, il y a lieu de fixer dans les meilleurs délais le seuil du contentieux utile afin de provisionner les créances impayées dont le montant est inférieur à ce seuil.

IV-1-3. Garantie FNG couvrant 75% et 50% des frais engagés

Conformément à l'article 15 du décret n°99-2648 susvisée, le FNG intervient, lorsque le crédit devient irrécouvrable, pour prendre en charge 75% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les zones de développement régional et 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les autres zones.

Il y a lieu de noter à ce niveau que la BTS constate les frais de poursuite et de recouvrement contentieux dans les charges de l'exercice de leur engagement et constate les indemnités reçues du FNG au titre de ces frais au passif du bilan et non pas en tant que produit.

A titre d'information, la BTS a été remboursée au titre de ces frais à concurrence de 266.129 dinars se rapportant à 1.617 dossiers, et ce, durant la période 2002-2017.

IV-2. Créances sur l'État au titre des pertes de change

La rubrique « Autres actifs » comporte une créance sur l'État s'élevant au 31 décembre 2017 à 15 756 KDT (voir note aux états financiers n° 3.6) dont 6 087 KDT correspondant à la prise en charge par l'État des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point, mais nous attirons votre attention sur les éléments et points suivants :

- La BTS a déposé au début de 2017 une demande au Ministère des finances en vue de recouvrer les montants liquidés relatifs aux pertes de change. Elle a encaissé 6 901 KDT au titre de l'emprunt FADES.

- Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore reçu un encaissement ou une confirmation des autres montants liquidés au titre desdites pertes de change (6 087 KDT).

V. AUTRES POINTS

V-1. Garantie FNG couvrant les intérêts intercalaires

Le Fonds National de Garantie prend en charge les intérêts découlant des montants impayés en principal des crédits, et ce, durant la période allant du début de l'engagement par la banque des procédures judiciaires de recouvrement contentieux du crédit jusqu'à la prise en charge par le FNG de la part lui revenant du crédit irrécouvrable.

A ce niveau, il y a lieu de noter que la BTS a adressé le 2 janvier 2017 un courrier à la SOTUGAR (sous l'égide du Ministère des Finances) lui demandant de concrétiser l'application des dispositions susvisées relatives à la prise en charge par le FNG des intérêts intercalaires.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a reçu aucune indemnisation au titre de ces intérêts.

V-2. Taux de la provision collective

Le calcul conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 02 mars 2012 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

VI. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque Tunisienne de Solidarité dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

VII. RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le Conseil d'administration de la Banque Tunisienne de Solidarité est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque Tunisienne de Solidarité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque Tunisienne de Solidarité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque Tunisienne de Solidarité.

VIII. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I. EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque Tunisienne de Solidarité. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

II. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque Tunisienne de Solidarité avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque Tunisienne de Solidarité avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 2 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

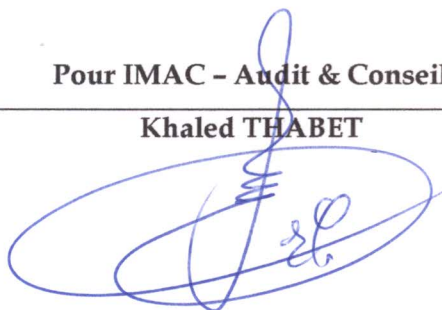
Pour le Groupement FINACO – ABC

Yahia ROUATBI



Pour IMAC – Audit & Conseil

Khaled THABET



RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes relative à l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité consiste à vérifier le respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS NOUVELLES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2017, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

II. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM", "FOSDAP" et le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Commissions perçues par la BTS au titre des débloques et recouvrement relatifs à l'exercice 2017, relatives a :	Montants en KDT
Gestion de la ligne de financement microcrédits allouée par l'Etat	1 062
Gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat	387
Gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat	4
Gestion des ressources de l'Office National de l'Artisanat, allouées par l'Etat	361
Gestion des ressources "FONDS INTILEK" allouées par l'Etat	195
Gestion des ressources "Programme BTP" allouées par l'Etat	63
Gestion des ressources "Ministère de la femme" allouées par l'Etat	119

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2017, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BTS ENVERS SES DIRIGEANTS

III-1. Rémunérations et avantages du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté du Ministre des finances du 24 mai 2017, applicable avec effet rétroactif à compter du 11 décembre 2015. Cette rémunération fixée selon la première modalité du décret gouvernemental n° 2015-2217 du 11 décembre 2015 ⁽¹⁾, se compose des éléments suivants :

Éléments de salaire	Montant (En TND)
Salaires, indemnités et primes	2 153
Indemnité de représentation	120
Indemnité complémentaire	933
Indemnité spécifique	2 485
Indemnité de fonction	300
Indemnité de présence	2
Indemnité eau et électricité	92
Prime de bilan	1 014
Prime de productivité	1 268
Prime 13 ^{ème} mois	507
Indemnité annuelle variable (25% du salaire annuel net)	1 365
<i>Nette d'impôt sur le revenu et des cotisations sociales qui sont à la charge de la BTS.</i>	

¹ Fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique.

Avantages en nature	Montant
* Voiture de fonction, acquise en 2015 pour 98 KDT L'amortissement de cette voiture au titre de l'exercice 2017 s'élève à :	19.600 dinars
* Bons d'essence (quota mensuel)	500 Litres
* Frais de communications (montant trimestriel)	120 dinars

III-2. Encours des crédits alloués au Président Directeur Général

L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2017 à 16 953 DT.

III-3. Rémunérations et avantages du Directeur Général Adjoint

La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquise fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amortie au titre de l'exercice 2017 à concurrence de 13.645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

III-4. Encours des crédits alloués au Directeur Général Adjoint

L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2017 à 233 299 DT.

III-5. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2017 a fixé le montant brut des jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'administration à 5.000 dinars par administrateur.

III-6. Rémunération additionnelle des administrateurs indépendants

Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président des comités émanant du Conseil d'administration a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017 à un montant brut égal à 1.000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6.000 DT par exercice et par président.

III-7. Obligations et engagements de la BTS envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en TND) :

Nature des rémunérations	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2017	Charges 2017	Passifs au 31/12/2017
Avantages à court terme	165 400 ^(a)	-	105 798 ^(b)	-	56 250	124 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 987 ^(c)	13 992 ^(d)	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	165 400	-	108 785	13 992	56 250	124 000

(a) Ce montant brut inclut les avantages en nature, les cotisations sociales (à la charge du PDG et à la charge de la BTS) ainsi que l'impôt sur le revenu. A ce montant brut (165.400 dinars) s'ajoute le rappel sur l'augmentation des rémunérations à compter du 11 décembre 2015 (voir ci-dessus), et ce, à concurrence de 65.166 dinars (montant brut).

(b) Ce montant brut inclut les avantages en nature, les cotisations sociales (à la charge du DGA et à la charge de la BTS) ainsi que l'impôt sur le revenu.

(c) Ce montant correspond à la variation de l'indemnité de départ à la retraite entre 2016 et 2017.

(d) Ce montant correspond à l'estimation de l'indemnité de départ à la retraite à la date du 31 décembre 2017.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour le Groupement FINACO - ABC

Pour IMAC - Audit & Conseil

Yahia ROUATBI

Khaled THABET



IMAC

FINACO - ABC

ANNEXE : ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2017



BTS BANK

البنك التونسي للتضامن

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2017

Index

I- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

**II- NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2017**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité: en 1000 DT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	3.1	6 132	1 847	4 285
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	180 865	130 830	50 035
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 058 508	939 360	119 148
AC4- Portefeuille –titres commercial		0	-	0
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	2 047	2 183	136-
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 606	7 853	247-
AC7- Autres actifs	3.6	29 113	26 427	2 686
Total Actifs		1 284 271	1 108 500	175 771

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES**PASSIFS**

PASSIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 879	1 877	2
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	149	77	72
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	78 191	72 544	5 647
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	1 117 071	950 439	166 632
PA5- Autres passifs	4.5	33 956	33 720	236
Total Passifs		1 231 246	1 058 657	172 589

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
1- Capital		40 000	40 000	0
2- Réserves		5 503	4 768	735
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		4 421	1 963	2 458
5- Résultat de la période		3 101	3 112	-11
Total Capitaux propres	4.6	53 025	49 843	3 182
Total Passifs et Capitaux Propres		1 284 271	1 108 500	175 771

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
 (Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	837	828	9
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		837	828	9
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financement donnés	6.2	56 988	29 717	27271
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		56 988	29 717	27271
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financement reçus	6.3	50 296	42 874	7422
HB 7-Garanties reçues	6.4	803 550	725 043	78507
Total Engagements reçus		853 846	767 917	85 929

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
I Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	29 398	25 852	3 546
PR 2-Commissions	5.2	6 833	6 012	821
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		6	16	-10
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		36 237	31 880	4 357
II Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-3 539	-2 419	-1 120
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-3 539	-2 419	-1 120
Produit net Bancaire = (I-II)		32 698	29 461	3 237
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-2 611	-2 333	-278
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-142	-4	-138
PR 7- Autres produits d'exploitation		189	172	17
CH 6- Frais de personnel	5.6	-16 360	-13 947	-2 413
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-6 117	-4 885	-1 232
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 318	-1 305	-13
Résultat d'exploitation		6 339	7 159	-820
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	51	87	-36
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	-68	-195	127
CH 11- Impôt sur les bénéfices		-2 818	-3 244	426
Résultat des activités ordinaires		3 504	3 807	-303
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.10	-403	-695	292
Résultat Net de la période		3 101	3 112	-11
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	
Résultat après modifications comptables		3 101	3 112	-11

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	35 306	32 346	2 960
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-73	-58	-15
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-80 579	-83 069	2 490
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	-2 221	5 230	-7 451
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-15 601	-13 567	-2 034
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-40 622	-17 712	-22 910
Impôt sur les bénéfices	-4 058	-3 856	-202
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-107 848	-80 686	-27 162
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-1 071	-1 569	498
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 071	-1 569	498
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	-5 787	-6 324	537
Augmentation / diminution ressources spéciales	168 953	60 144	108 809
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	163 166	53 820	109 346
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	54 246	-28 435	82 681
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	130 725	159 160	-28 435
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	184 971	130 725	54 246

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31/12/2017**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité "BTS BANK" a été créée en 1997 à l'initiative de l'Etat Tunisien pour financer les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Elle est spécialisée dans la mésofinance pour la promotion des très petites entreprises (TPE).

Par ailleurs, la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS BANK" refinance les institutions de Micro Finance (IMF associatives) à travers des lignes de financement spécifiques pour le compte de l'Etat.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	2 151 033	10	21 510 330	53,78%
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
- Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 848 967	10	18 489 670	46,22%
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
- Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
Total	4 000 000	10	40 000 000	100%

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Les crédits accordés dans le cadre des conventions de gestion sont classés conformément à la circulaire BCT n°91-24 et aucune provision n'est constatée dans la mesure où le risque final est supporté par le bailleur de fond.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2013-2017.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Faits marquants de l'exercice 2017:

▪ **La contribution conjoncturelle**

Conformément aux dispositions des articles 52 de la loi n°2017-66 du 18/12/2017 portant loi de finances pour l'année 2018, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 403 KDT.

Cette contribution correspond au 5% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, soit 8 052 KDT.

▪ **Lancement d'un nouveau produit de financement IJARA**

La Banque a lancé au cours de l'année 2017, le produit islamique IJARA dans le cadre du projet YesTu avec la Banque Islamique de développement.

▪ **Signature d'une nouvelle convention avec le ministère de finance**

La signature d'une convention avec le Ministère des Finances le 04/04/2017 relative à l'article 11 de la loi de finance 2017 (pour un montant de 250 MD) ainsi que la signature d'autres conventions avec des partenaires techniques (ONA, Ministère de l'agriculture des Ressources hydrauliques et de la pêche) pour sa mise en œuvre à travers la mise en place de filières économiques. Le montant budgétisé pour l'année 2017 s'élève à 100 MD.

▪ **Abandon de créances Agricoles**

La BTS a effectué l'abandon des crédits agricoles pour un montant de 9 670 mD conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016. Cette opération a fait l'objet d'un Audit spécifique tel que demandé par le ministère de tutelle.

Au niveau des associations un deuxième lot d'abandon des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 20 527 mD en 2017 a été fait conformément au même Décret.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **6 132 KDT** contre **1 847 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Caisse dinars	85	16	69
CCP exploitation	5 558	1 435	4 123
CCP agences BTS	19	17	2
CCP versement TOUMOUH	67	5	62
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	403	374	29
TOTAL (*)	6 132	1 847	4 285

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **180 865 KDT** contre **130 830 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	21	178	-157
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(1)	180 300	129 900	50 400
Créances rattachées	(1)	544	746	-202
Valeurs non encore imputées	(1)	0	6	-6
TOTAL		180 865	130 830	50 035

3-2-1 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	21	-	-	-	21
Prêts aux établissements Financiers	180 300	-	-	-	180 300
Créances rattachées	544	-	-	-	544
TOTAL	180 865	-	-	-	180 865

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 058 508 KDT** contre un solde de **939 360 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
Échéances non échues		768 866	670 058	98 808
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	98 145	135 860	-37 715
Crédits sur ressources spéciales	(2) (*)	670 721	534 198	136 523
Échéances impayés sur ressources ordinaires		169 311	167 082	2 229
Crédits impayés en Principal	(3) (*)	148 901	146 740	2 161
Intérêts impayés	(4)	20 410	20 342	68
Échéances impayés sur ressources spéciales		187 776	165 685	22 091
Crédits impayés en Principal	(5) (*)	172 440	152 197	20 243
Intérêts impayés	(6)	15 336	13 488	1 848
Comptes débiteurs	(7)	3 386	3 286	100
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		2 319	1 873	446
Intérêts échus	(8)	704	549	155
Intérêts courus non échus		1 523	1 273	250
Profit Mourabaha courus non échus		91	51	40
Couvertures comptables		-73 150	-68 625	-4 525
Agios réservés	(9)	-36 999	-34 790	-2 209
Provisions sur crédits	(10)	-36 151	-33 835	-2 316
TOTAL NET		1 058 508	939 360	119 148

(*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016:

- du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

- du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017.

3-3-1 Crédits sur ressources ordinaires:

Ce compte enregistre un montant de **98 145 KDT** au 31 Décembre 2017 contre un montant de **135 860 KDT** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits Agence Succursal	14 989	12 905	2 084
Crédits sur ressources ordinaires	83 156	122 955	-39 799
TOTAL	98 145	135 860	-37 715

3-3-2 Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **670 721 KDT** au 31 Décembre 2017 contre un montant de **534 198 KDT** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
Financement sur Emprunt	(a)	221 662	149 017	72 645
Financement Gestion pour Compte	(b)	449 059	385 181	63 878
TOTAL		670 721	534 198	136 523

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits sur la ligne FNE		133 773	123 359	10 414
Crédits sur la ligne LF2017 art11		5 780	-	5 780
Crédits sur la ligne FADES2		63 520	17 510	46 010
Crédits sur la ligne BID	(i)	18 589	8 148	10 441
TOTAL		221 662	149 017	72 645

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Financement Mourabaha	22 704	10 028	12 676
Profits Mourabaha constatés d'avance	-4 120	-1 935	-2 185
Financement "Karth Hassen"	5	55	-50
TOTAL	18 589	8 148	10 441

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Lignes de crédits servies aux ONG (*)	217 970	181 414	36 556
Dotation FONAPRAM accordée	131 966	139 291	-7 325
Dotation FOSDAP	1 818	1 980	-162
Crédits ONA	13 798	12 227	1 571
Crédits ETAP Autofinancement	1 163	989	174
Crédits INTILAK	55 841	35 610	20 231

Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	77	45	32
Crédits AF-STORM	246	246	-
Dotation QFF	1 987	1 718	269
Dotation Entreprise Solidaire	273	286	-13
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	7 401	75	7 326
Crédits Programme MAF	5 287	705	4 582
Crédits Programme BTP	9 301	10 595	-1 294
Crédits Programme CPG	1 572	-	1 572
Crédits Programme ETAP Auto-Financement Kebili	90	-	90
Crédits Programme PNUD	269	-	269
TOTAL	449 059	385 181	63 878

(*)Ce chiffres tient compte de l'Abandon du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017 conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

3-3-3 Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2017, a atteint **148 901 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits de la Succursale Impayés	840	864	-24
Crédits MPJ Impayés (*)	143 376	140 831	2 545
Crédits P.C.F impayés	4 685	5 045	-360
TOTAL	148 901	146 740	2 161

(*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016 du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

3-3-4 Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts impayés sur clients MPJ	20 007	19 922	85
Intérêts impayés sur clients P.C.F	289	310	-21
Intérêts impayés sur clients succursale	114	110	4
TOTAL	20 410	20 342	68

3-3-5 Crédits impayés sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2017, a atteint **172 440 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Dotation FONAPRAM impayée	65 409	57 770	7 639
Crédits sur la ligne FNE impayés (*)	89 873	82 308	7 565

Dotation FOSDAP impayés	358	228	130
Crédits ONA impayés	9 429	7 098	2 331
Crédits FADES2 impayés	4 639	2 668	1 971
Crédits BID impayés	1 955	2 051	-96
Financement MOURABAHA impayés	257	10	247
Crédits BTP impayés	93	-	93
Crédits QFF impayés	134	13	121
Crédits INTILAK impayés	113	35	78
Crédits ETAP Autofinancement impayés	57	15	42
Crédits BG impayés	6	1	5
Dotation MAF impayés	117	-	117
TOTAL	172 440	152 197	20 243

(*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016 du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

3-3-6 Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts impayés FNE	13 463	12 178	1 285
Intérêts impayés ONA	437	323	114
Intérêts impayés FOSDAP	206	201	5
Intérêts impayés QFF	95	5	90
Impayés sur frais BID	184	197	-13
Intérêts impayés FADES2	821	575	246
Profits Mourabaha impayés	124	9	115
Intérêts impayés BTP	6	-	6
TOTAL	15 336	13 488	1 848

3-3-7 Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
COMPTES CHEQUES	241	214	27
COMPTES COURANTS	459	397	62
COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS	26	24	2
COMPTES COURANTS PERSONNELS BTS	624	439	185
COMPTES SPECIALS MPJ	1 600	1 761	-161
COMPTES SPECIALS PCF	436	451	-15
TOTAL	3 386	3 286	100

3-3-8 Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	214	296	-82
Intérêts échus sur crédit FNE	374	193	181
Intérêts échus sur crédits agence	6	4	2
Intérêts échus sur crédit FADES2	92	53	39
Intérêts échus sur crédit QFF	18	3	15
TOTAL	704	549	155

3-3-9 Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>21 213</u>	<u>21 048</u>	<u>165</u>
Agios réservés sur crédit M.T	20 467	20 387	80
Agios réservés sur PCF	289	310	-21
Agios réservés sur Clients succursale	456	351	105
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>15 138</u>	<u>13 217</u>	<u>1 921</u>
Agios réservés sur frais BID	184	198	-14
Agios réservés sur FNE	13 911	12 366	1 545
Agios réservés sur FADES2	888	641	247
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	155	12	143
Agios réservés sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	<u>648</u>	<u>525</u>	<u>123</u>
Agios réservés sur ONA	437	324	113
Agios réservés sur FOSDAP	206	201	5
Agios réservés sur BTP	6	-	6
TOTAL	36 999	34 790	2 209

3-3-10 Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions crédit M.T	17 664	17 642	22
Provisions crédit FNE	11 350	9 258	2 092
Provisions collective	1 912	1 799	113
Provisions crédit Agence	830	857	-27
Provisions comptes débiteurs	2 477	2 634	-157
Provisions crédit PCF	491	531	-40
Provisions crédit BID	196	208	-12

Provisions crédit FADES2	948	809	139
Provisions sur Financement Mourabaha	115	9	106
Provisions crédit QFF	84	3	81
Provision additionnelle	83	85	-2
TOTAL	36 151	33 835	2 316

Ventilation des créances sur la clientèle (Hors provisions, agios réservés et Associations):

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Crédits sur ressources ordinaires	13 620	8 524	15 113	54 681	6 208	98 145
Crédits sur ressources spéciales	22 402	18 812	43 872	243 266	124 389	452 751
Comptes débiteurs	3 386	-	-	-	-	3 386
Créances rattachées	1 995	231	-	-	-	2 319
TOTAL	41 404	27 567	59 078	297 947	130 646	556 642

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **2 047 KDT** et se détaille comme suit :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société SIDCO	365	176	189	203
Société SODIS SICAR	391	135	256	279
Société SIBTEL	69	-	69	69
Société FRDCM	175	175	-	83
Société SODINO	2 084	693	1391	1 414
TOTAL	3 104	1179	1925	2 068

3-4-2 Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100	22	122

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2017 à **7 606 KDT** contre **7 853 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Logiciel Informatique	1 169	1 137	32
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	22	171	-149
Matériel Informatique	2 349	2 370	-21
Matériel de Transport	1 787	1 471	316
Mobilier et Matériel de Bureau et de Sécurité	2 549	2 341	208
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	3 729	3 223	506
Total immobilisations Brutes	18 678	17 787	891
Amortissements	-11 072	-9 934	-1 138
Total immobilisations nettes	7 606	7 853	-247

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2017 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2016	Redress. prorata TVA 2016	Valeurs Brutes 31/12/2016 après Redress.	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Valeurs Brutes 31/12/2017	Taux %	Amort. cumulés 31/12/16	Redress. Amort suite Redress. prorata TVA 2016	Amort. cumulés 31/12/16 après Redress.	Dotations 31/12/17	Reprises 31/12/17 suite cession	Amort. cumulés 31/12/17	VCN au 31/12/17
Immobilisations incorporelles														
Immobilisations incorporelles en cours	4 296		4 296	10 842		15 138	0%			0				15 138
Fonds de commerce	26 102		26 102			26 101	5%	11 252	11	11 241	1 315		12 556	13 544
software-logiciels	1 136 963	1 096	1 135 866	32 803		1 168 669	33%	1 026 518	4 911	1 021 606	77 869		1 099 474	69 195
Total Immobilisations incorporelles	1 167 361	1 096	1 166 264	43 645	0	1 209 908		1 037 770	4 922	1 032 847	79 184	0	1 112 030	97 877
Immobilisations corporelles														
Immobilisations corporelles en cours	167 133	2 245	164 888			6 793	0%			0				6 793
Mobilier de bureau	2 340 999	11 533	2 329 466	231 768	12 719	2 548 516	20%	1 280 227	-3 022	1 283 249	302 854	12 312	1 573 790	974 726
Matériel de transport et de signalisation	1 470 910		1 470 910	415 458	98 955	1 787 413	20%	1 230 129	337	1 229 792	117 270	98 955	1 248 107	539 306
hardware-matériels et accessoires informatiques	2 370 469	1 568	2 368 900	33 221	52 807	2 349 315	33%	1 941 947	9 493	1 932 454	292 776	52 808	2 172 422	176 893
Aménagement Agencement et Installations	3 222 528	10 706	3 211 822	517 319		3 729 141	10%	1 821 999	726	1 821 273	242 461		2 063 734	1 665 407
Constuction	5 607 840		5 607 840			5 607 840	5%	2 621 857	2 529	2 619 328	282 921		2 902 249	2 705 591
Terrains	1 439 399		1 439 399			1 439 399	0%			0				1 439 399
Total Immobilisations corporelles	16 619 278	26 052	16 593 225	1 197 766	164 481	17 468 417		8 896 159	10 063	8 886 096	1 238 282	164 075	9 960 302	7 508 115
Total Actif Immobilisé	17 786 639	27 148	17 759 489	1 241 411	164 481	18 678 325		9 933 929	14 985	9 918 943	1 317 466	164 075	11 072 332	7 605 992

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **29 113 KDT** contre **26 427 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Etat, impôts et taxes		123	2 321	-2 198
Personnel, comptes rattachés		3 868	3 856	12
Créance sur l'Etat (dont abandon agricole)	(1)	15 756	13 033	2 723
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 544	3 086	458
Compte des stocks		4	16	-12
Comptes d'attente et de régularisation		180	189	-9
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		1 768	1 342	426
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		66	60	6
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		614	384	230
Commissions de gestion à recevoir FOND SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		9	9	-
Comptes centraux et liaisons		347	280	67
Comptabilité matière	(2)	2 601	1 737	864
Valeur en compensation		293	174	119
Provision pour risque divers	(3)	-97	-97	-
TOTAL		29 113	26 427	2 686

(1) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 6 087 md dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES. Ce chiffre tient compte d'un encaissement de 6 901 md au titre de la couverture du risque de change sur l'emprunt FADES par l'Etat.
- 3 343 md dans le cadre de la première tranche et 6 326 md dans le cadre de la deuxième tranche de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(2) Il s'agit des Chèques et Effets remis à l'encaissement.

(3) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF**4-1. Banque Centrale et CCP**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 879 KDT** contre un solde de **1 877 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 876	1 877	-1
Compte CCP agence		3	-	3
TOTAL		1 879	1 877	2

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte CCP 3024-84	1 764	1 764	0
Compte CCP 3127-81	112	113	-1
TOTAL	1 876	1 877	-1

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **149 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
STB Compte Exploitation	12	12	-
Compte BNA (4688 & 4740)	94	65	29
Valeurs non encore imputées	43	-	43
TOTAL	149	77	72

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **78 191 KDT** contre un solde de **72 544 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptes spéciaux MPJ+PCF	7 833	9 052	-1 219
Comptes spéciaux d'épargne	1 025	917	108
Comptes blocage	59 045	52 156	6 889
Comptes Chèques	1 786	1 513	273
Comptes Courants Personnels BTS	308	299	9
Comptes Courants	5 329	5 956	-627
Comptes Courants Association	2 865	2 651	214
TOTAL	78 191	72 544	5 647

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 117 071 KDT** contre un solde de **950 439 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		<u>1 095 845</u>	<u>929 839</u>	<u>166 006</u>
Ressources d'Emprunt	(1)	474 936	359 377	115 559
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	620 909	570 462	50 447
Dotation de l'Etat		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>	<u>0</u>
Dettes rattachées		<u>1 226</u>	<u>600</u>	<u>626</u>
Total		1 117 071	950 439	166 632

4-4-1 Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	299 100	284 100	15 000
Emprunt FADES	13 929	16 251	-2 322
Emprunt FADES 2	68 488	28 941	39 547
Emprunt BID1	85	85	0
Emprunt BID 2	60 000	30 000	30 000
Programme LF 2017 ART 11 MPJ	33 334	0	33 334
TOTAL	474 936	359 377	115 559

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2017 se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2ans]]2ans-5ans]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	-	1 161	4 106	9 461	37 133	423 075	474 936
Dettes rattachées	483	743	-	-	-	-	1 226
TOTAL	483	1 904	4 106	9 461	37 133	423 075	476 162

4-4-2 Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	254 062	267 227	-13 165
FONAPRAM	233 958	227 279	6 679
Prime investissement / Etat	-47 714	-46 735	-979
Fonds INTILAK	62 559	54 972	7 587
Programme LF 2017 ART 11 MC	32 412	0	32 412
Dotation FOSDAP	32 329	32 277	52

Subvention à recevoir FOSDAP	-28 727	-26 990	-1 737
Ressources ONA-FR	26 957	20 294	6 663
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	0
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	10 274	4 873	5 401
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 186	8 677	-491
Fonds MAF	6 980	3 179	3 801
Fonds QFF	2 482	2 497	-15
Dotation Programme CPG	2 304	0	2 304
Ressources ETAP MC	2 115	1 637	478
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	0
Fonds British Gaz	1 420	1 420	0
Ressources PRD	1 100	1 100	0
FONDS ETAP TATAOUINE	1 090	563	527
Prêt Participatif Programme PNUD	943	0	943
Ressources ETAP Autofinancement	679	691	-12
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	0
Micro crédit PDHL	444	444	0
Ressource STORM	388	388	0
Micro crédit OVERSEAS	184	184	0
Fonds SEREPT	66	66	0
Micro crédit OMS	18	18	0
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	0
TOTAL	620 909	570 462	50 447

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 mD perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

(**)Ce chiffres tient compte de l'Abandon du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017 conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **33 956 KDT** contre un solde de **33 720 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	2 563	2 269	294
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	31 393	31 451	-58
TOTAL		33 956	33 720	236

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	2 428	2 166	262
Provisions sur Engagement par Signature		135	103	32
TOTAL		2 563	2 269	294

4-5-2 Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créiteurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptabilité matières (*)	2 619	1 755	864
Comptes liaisons et centraux	1 616	37	1 579
FNG à payer	5 679	4 011	1 668
Personnel, charges à payer	6 999	6 229	770
Etat, impôts et taxes	1 828	5 415	-3 587
Dette envers l'Etat(**)	1 626	1 626	-
Assurances à payer	4	4	-
Comptes d'attente (***)	1 232	1 310	-78
Comptes de régularisation	1 335	1 107	228
Valeur en compensation (chèques, Effets ...)	1 990	3 539	-1 549
Fournisseurs Mourabaha	6 400	6 132	268
Fournisseur d'immobilisation	65	286	-221
TOTAL	31 393	31 451	-58

(*) Il s'agit des effets au coffre pour le compte du client

(**) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

(***) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encor identifié.

4-5-3 Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision Suspends CCP exploitation	424	538	-114
Provision Suspends CCP AGENCE	174	174	0
Provision Suspends BCT	2	2	0
Provision Sur Caisse	3	3	0
Provisions pour Risques divers	1 825	1 449	376
TOTAL	2 428	2 166	262

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **53 025 KDT** contre **49 843 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capital (*)		40 000	40 000	0
Réserves	(1)	5 503	4 768	735
Résultats reportés		4 421	1 963	2 458
Résultat de l'exercice		3 101	3 112	-11
TOTAL		53 025	49 843	3 182

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1 Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Reserve Légale	1 076	822	254
Réserve pour fonds social (*)	4 427	3 946	481
TOTAL	5 503	4 768	735

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2016	<u>3 946</u>
-Trésorerie	995
- Prêts au personnel	2 951
2- Ressources de l'année 2017	<u>481</u>
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	81
3- Solde au 31 décembre 2017	<u>4 427</u>
- Trésorerie	1 319
- Prêts au personnel	3 108

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT**5-1. Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **29 398 KDT** contre **25 852 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits des placements		8 486	7 473	1 013
Intérêts sur crédits	(1)	20 176	18 220	1 956
Produits sur opérations Mourabaha		736	159	577
TOTAL		29 398	25 852	3 546

5-1-1 Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur crédits MT	11 128	12 818	-1 690
Intérêts sur crédits FNE	6 905	3 484	3 421
Intérêts sur crédits FADES2	1 069	995	74
Intérêts sur crédits PCF	223	256	-33
Intérêts sur crédits Agence	836	654	182
Récupération frais sur crédit BID	15	13	2
Total	20 176	18 220	1 956

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Commissions sur compte		298	237	61
Commissions d'études		2 778	2 999	-221
Commissions sur opérations Mourabaha		330	255	75
Commissions de gestion	(1)	3 427	2 521	906
Total		6 833	6 012	821

5-2-1 Les commissions de gestion se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 062	1 134	-72
Commissions de gestion art 11 MC	783	-	783
Commissions de gestion FONAPRAM	387	499	-112
Commissions de gestion ONA	361	323	38
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	312	3	309

Commissions de gestion INTILAK	196	141	55
Commissions de gestion MAF	133	18	115
Commissions de gestion BTP	62	277	-215
Commissions de gestion CPG	60	-	60
Commissions de gestion PNUD	24	-	24
Commissions de gestion ETAP MC	17	-	17
Commissions de gestion QFF	13	45	-32
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	11	40	-29
Commissions de gestion FOSDAP	5	23	-18
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1	7	-6
Commissions de gestion PROJETS 5000	0	12	-12
TOTAL	3 427	2 521	906

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	2 383	1 918	465
Intérêts sur emprunt BID	1 083	443	640
Autres charges financières	73	58	15
TOTAL	3 539	2 419	1 120

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections sur créances et passifs:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	2 349	1 257	1 092
Dotation aux provisions sur Crédits	2 293	1 682	611
Dotation / Reprise aux provisions clients Succursales	-162	-324	162
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-2	-55	53
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	107	9	98
Dotation / Reprise aux provisions collective	113	-55	168
Dotations nettes aux provisions pour passifs	262	1 076	-814
Dotation /Reprise aux provisions pour risques	376	659	-283
Dotation /Reprise sur provisions trésorerie	-114	417	-531
TOTAL	2 611	2 333	278

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	142	4	138
TOTAL	142	4	138

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **16 360 KDT** contre un solde de **13 947 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Masse salariale	12 481	10 881	1 600
Charges Sociales	2 529	2 071	458
Assurances Groupe	572	538	34
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	715	398	317
Autres charges liées au personnel	63	60	3
TOTAL	16 360	13 947	2 413

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **6 117 KDT** contre un solde de **4 885 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Entretien et réparation	706	559	147
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	1 364	958	406
Honoraires et autres services	780	482	298
Publicité et relations publiques	304	336	-32
Intervention Amicale BTS	692	614	78
Loyers	653	597	57
Fournitures	225	247	-22
Fournitures non stockées	559	437	122
Nettoyages et gardiennage	49	12	37
Impôts et taxes	526	411	115
Voyages et déplacements	23	26	-3
Autres	236	206	30
TOTAL	6 117	4 885	1 232

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	58	85	-27
Perte exceptionnelle	-7	0	-7
Jetons de présence Reçus	0	2	-2
TOTAL	51	87	-36

5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Solde gain \ perte d'apurement (*)	-68	-195	127
TOTAL	-68	195	-127

(*) Constatation d'un Perte d'apurement en 2016 et 2017 non constaté au 31/12/2015.

5-10. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	-403(**)	- 695(*)	292
TOTAL	-403	-695	292

(*) Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

(**)Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **837 KDT** contre **828 KDT** au 31 décembre 2016, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **56 988 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	26 047	17 172	8 875
Engagement BTS LF 2017 ART 11	7 097	-	7 097
Engagement BTS MOURABAHA	5 238	3 646	1 592
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	4 026	357	3 669
Engagement BTS INTILAK	2 823	824	1 999
Engagement BTS IJARA	2 306	-	2 306
Engagement BTS MAF	2 127	1 744	383
Engagement BTS FONAPRAM	1 485	3 710	-2 225
Engagement BTS + FNE CCT	1 463	770	693
Engagement BTS ONA	1 269	242	1 027
Engagement BTS Succursale	1 230	435	795
Engagement BTS CPG	819	-	819
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	527	375	152
Engagement BTS BTP	269	-	269
Engagement BTS ETAP	147	12	135
Engagement BTS PNUD	95	-	95
Engagement BTS BID	20	5	15
Engagement BTS dotation QFF CCT	-	334	-334
Engagement BTS dotation QFF CMT	-	66	-66
Engagement BTS FOSDAP	-	25	-25
TOTAL	56 988	29 717	27 271

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **50 296 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **803 550 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	496 802	456 113	40 689
Garantie reçue sur dotation	306 748	268 930	37 818
TOTAL	803 550	725 043	78 507